



Ludwigia peploides
Emilie Mazaubert, Istiea

INVASIONS BIOLOGIQUES EN MILIEUX AQUATIQUES

Actualités du GT IBMA

La base d'informations s'enrichit !

Cet outil de centralisation des informations sur les espèces exotiques introduites dans les milieux aquatiques en France et leur gestion continue de s'enrichir. Rassemblant déjà des informations sur plus de 200 espèces de Flore, la partie concernant la Faune a été complétée sur les vertébrés, mais aussi sur de nombreux invertébrés comme les crustacés, les mollusques ou les annélidés.

En constante évolution, la base intègre progressivement de nouvelles espèces, comme celles inscrites sur la liste du règlement européen mais actuellement absentes de France. Dès 2018, elle s'étoffera en intégrant des espèces de faune et de flore terrestre. Nous remercions tous les contributeurs et lecteurs qui participent à la construction de cet outil de mise à disposition d'informations !



DREISSENA POLYMORPHA

Nom commun : **Moule zébrée**
 Catégorie : **FAUNE**
 Famille : **Dreissenidae**
 Milieu : **Eau douce**
 Origine géographique : **Mer Noire et Mer Caspienne**
 Nom anglais : **Zebra mussel**
 Auteur : **Pallas, 1771**
 Introduction en France : **Métropole**

MODALITÉS DE GESTION
 L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières en France.
 Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a mis en place une action de sensibilisation via des panneaux et pancartes en Haute-Loire, sur un plan d'eau où l'espèce a été repérée en 2014, pour éviter sa dissémination par les pêcheurs. Filtration de la moule zébrée étant estimée trop complexe et trop onéreuse (CEN Auvergne, 2017).

De nombreuses méthodes sont testées pour limiter l'expansion de l'espèce aux États-Unis où elle pose d'importants problèmes : enlèvement manuel, exposition à la dessiccation, à des courants électriques, aux ultraviolets, utilisation de biocides, protection antifouling sur les coques des bateaux, ancre, hypoxie, etc. (JDSO, 2017).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS
 L'espèce a envahi progressivement l'Europe depuis le fin de 19e siècle, via le réseau de transport maritime, fixée aux coques des bateaux ou dans les eaux de ballast (DORIS, 2016). Elle est aujourd'hui présente dans la majorité des lacs et rivières européennes (Bachmann et al. 1997). En France, elle est observée depuis 1838 (Cinema Nord-Est, 2015).

La capacité de colonisation en forte densité de la Moule zébrée peut entraîner un encrassement important des installations humaines (systèmes de filtration et de pompes, coques des bateaux, quais, bouées, etc.) Aux États-Unis, le coût de l'encrassement lié aux Dreissena est estimé à 1 milliard de dollars par an (ICAB, 2015).

Les populations de *D. polymorpha* sont responsables d'importantes altérations des écosystèmes ; leur consommation importante de plancton entraîne une modification de la chaîne alimentaire et une compétition avec

RESSOURCES

— EXPÉRIENCES DE GESTION

Pas de retour d'expériences de gestion disponibles actuellement

- + FICHES DESCRIPTIVES
- + LIENS UTILES
- + BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS
- + RÉGLEMENTATION

CITATION

GT IBMA, 2016. Dreissena polymorpha. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Cinéma.

RECHERCHE PAR NOM SCIENTIFIQUE

Tapez les premières lettres de votre...

RECHERCHE AVANCÉE

Catégories

Organismes

RECHERCHE PAR NOM COMMUN OU MOTS CLÉS

Recherche de produits...

RECHERCHE

LE GT IBMA



Le 18e numéro de la lettre d'information du groupe de travail invasions biologiques en milieux aquatiques vient de paraître !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y contribuer !

La base d'information rassemble désormais plus de 360 espèces.

De nouveaux retours d'expériences de gestion sont disponibles !

Quatre retours d'expérience de gestion en Loire-Atlantique (dans le Parc naturel régional de Brière et le marais de l'Isac) sont maintenant disponibles sur le site internet du GT IBMA :

- [Gestion du Baccharis à feuilles d'arroche en Grande Brière Mottière](#)
- [Expérimentation de contrôle de la Crassule de Helms par désherbage thermique](#)
- [Gestion de la colonisation par les jussies d'un canal du Marais de Grande Brière Mottière](#)
- [Expérimentation de restauration de prairies humides colonisées par la Jussie dans les marais de l'Isac \(Loire-Atlantique\)](#)

Si vous souhaitez partager un retour d'expérience de gestion au bénéfice de tous les gestionnaires, contactez-nous :

doriane.blottiere@uicn.fr et emmanuelle.sarat@uicn.fr

Baccharis à feuilles d'arroche (Baccharis arifolia)
 Gestion du Baccharis à feuilles d'arroche en Grande Brière Mottière

Parc naturel régional de Brière

- Territoire labellisé par le ministère en charge de l'environnement en 1970 et géré par un syndicat mixte représentatif par un comité paritaire composé de communes adhérentes, de deux villes porteurs (Dreux et Pornic), du département de Loire-Atlantique, de la région des Pays de la Loire, de la Commission syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM) et du Syndicat de bassin versant du Sèvre (SBVS).
- Ses missions :
 - protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages (marais, prairies humides, marais, canaux, etc.) ;
 - contribuer à l'aménagement du territoire ;
 - contribuer au développement économique, social et culturel, et à la qualité de la vie ;
 - assurer favorable l'éducation et l'information du public ;
 - réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.
- Contact : Jean-Pierre Damien, chargé de mission - p.damien@parc-naturel-briere.fr

Site d'intervention

- Le Parc naturel régional (PNR) de Brière s'étend sur 85 000 hectares, avec environ un tiers de zones humides classées en site Natura 2000 (19 000 hectares).
- Avec le marais de Chigrais, la Brière est classée Natura 2000 et ZNIEFF. Le site abrite de nombreuses espèces patrimoniales protégées (Bourre vici, Caillebotte, Becs, Caillebotte à ventre blanc, Caillebotte, etc.) ainsi qu'une flore remarquable notamment liée aux habitats de zones amphibies et de prairies oligotrophes.
- Au cœur du parc, le Marais humide de Grande Brière Mottière occupe 7 000 hectares.
- Le baccharis a été introduit pour l'entretien en 1918 sur le projet de guébarrière et fut depuis largement éradiqué dans les marais, surtout du Chigrais (le plus humide, pouvant produire jusqu'à un million de graines facilement dispersées à grande distance par le vent).
- Cet ultime vestige restant, de même genre, représente la biodiversité. Répartie avant 2000, mais une forte expansion a été observée à partir de 2005 (124 individus recensés en 2005, plus d'un million en 2016 et 2017).
- Les implantations sont localisées sur des bordures de marais comme les zones humides par des trousses délimitées des canaux, rivières, etc.) mais notamment sur des buttes naturelles exploitées par l'agriculture.
- Sur le plan des stations, les pieds sont isolés et dispersés, représentant sur quelques stations l'espèce à l'état de marais de 5 à 30 individus ; ces stations sont probablement les premiers sites colonisés.
- La CSGBM, approuvée par le préfet, mène, à côté d'autres en 2017 pour limiter cette augmentation et éradiquer les pieds en place, par préférence de plantation complète liée du fait de l'absence de feuillage et de ses impacts négatifs potentiels sur le bétail.

74 retours d'expériences sont consultables sur le site du GT IBMA.

Actualités internationales et européennes

Une proposition pour la surveillance mondiale des invasions biologiques

Publié cette année dans la revue "Biological Conservation", [cet article](#) est co-signé par 22 auteurs issus de 14 pays différents. Il est un des exemples des efforts très importants de coopération entre chercheurs, organismes de recherches et institutions nationales et internationales pour mettre en place des systèmes mondiaux d'observation de la nature, de son état et de son évolution. Il s'agit de produire des informations utilisables à l'échelle du globe pouvant déboucher, au-delà de l'établissement d'un indispensable bilan, sur des décisions d'actions

internationales à cette échelle.

Dans cet article, Guillaume Latombe et ses collègues ont développé leurs réflexions sur la problématique des invasions biologiques en s'appuyant sur des avancées et propositions conceptuelles récentes concernant la biodiversité en général et en proposant un cadre large pouvant s'appliquer à l'échelle internationale aux espèces exotiques envahissantes.

Lire la suite de l'article [sur le site du GT IBMA](#)

12 nouvelles espèces inscrites sur la liste des EEE préoccupantes pour l'Union européenne

Conformément au règlement [n° 1143/2014](#), la Commission européenne a mis à jour la liste des EEE préoccupantes pour l'UE. Neuf espèces supplémentaires de Flore y figurent désormais, dont la [Berce du Caucase](#) (*Heracleum mantegazzianum*), la [Balsamine de l'Himalaya](#) (*Impatiens glandulifera*) et le [Myriophylle hétérophylle](#) (*Myriophyllum heterophyllum*). Trois espèces de Faune y figurent également : l'[Ouette d'Egypte](#) (*Alopochen aegyptiacus*), le [Chien viverrin](#) (*Nyctereutes procyonoides*) et le [Rat musqué](#) (*Ondatra zibethicus*). La liste européenne passe donc de 37 à 49 espèces.

Les interdictions et obligations qui en découlent sont entrées en vigueur le **2 août 2017**, à l'exception du Chien viverrin, pour lequel certains Etats membres prévoient de demander à la Commission des autorisations pour poursuivre son élevage, d'intérêt économique et social.

Deux compléments à cette liste sont programmés fin 2017 et début 2018. Parmi les espèces proposées dans le deuxième complément se trouvent, entre autres, le

[Vison d'Amérique](#) (*Neovison vison*), trois espèces de poissons dont les [Poisson-chat](#) (*Ameiurus* spp.) et 7 espèces végétales, dont la [Laitue d'eau](#) (*Pistia stratiotes*) et l'[Ailante](#) (*Ailanthus altissima*). Le troisième complément qui sera évalué en février 2018 proposera l'inscription dans cette liste de trois premières espèces de poissons marines, trois espèces de fourmis de feu (*Solenopsis* sp.), l'[Écrevisse à tâches rouges](#) (*Orconectes rusticus*) ou encore la [Tortue peinte](#) (*Chrysemys picta*). Les analyses de risques réalisées pour ces espèces sont disponibles sur le [site internet de la Commission européenne](#).

Une synthèse de la répartition européenne des 37 espèces figurant actuellement sur cette liste vient également d'être publiée par le centre de recherche de la Commission Européenne (Joint Research Centre). Elle s'est appuyée sur les informations du



La Berce du Caucase figure à présent sur la liste UE © Appaloosa

[Réseau européen d'information sur les espèces exotiques](#) en collaboration avec les Etats membres. [Elle est disponible ici](#).

Lire l'article [sur le site du GT IBMA](#)

Un légume envahissant ?



Colocasia esculenta
© A. Dutartre

Connaissez-vous cette plante aux larges feuilles poussant les pieds dans l'eau ?

On peut la trouver en vente en ligne présentée comme une plante ornementale vivace, à placer en intérieur ou à rentrer avant l'hiver sous nos latitudes, mais c'est surtout

une plante comestible qui fait partie des cultures vivrières de nombreux pays tropicaux.

Il s'agit du taro (*Colocasia esculenta*), dont les feuilles peuvent mesurer jusqu'à 80 cm de longueur sur un pétiole atteignant 1 m. Se développant en milieux tropicaux dans des zones humides, il est cultivé pour la

consommation de ses tubercules et ses jeunes pousses. Mais son extension sur la planète peut déboucher sur d'autres questionnements que la nutrition humaine...

Cette espèce est considérée comme envahissante dans différentes parties du monde, dont différents états des Etats-Unis et de l'Australie. Cultivée dans le sud de l'Europe, elle a été observée pour la première fois dans le milieu naturel en Espagne en 2008. Un récent article présente les nouvelles observations de l'espèce dans ce pays ainsi qu'une évaluation des risques d'invasion attribuables à cette espèce ([Dana et al., 2017](#)). Les auteurs indiquent que la péninsule Ibérique présente des conditions comparables avec les régions du monde où l'espèce est déjà envahissante et que la grande majorité des pays européens serait propice à son installation.

Lire la suite de l'article [sur le site du GT IBMA](#)

Actualités nationales



Des nouvelles du LIFE CROAA sur les amphibiens exotiques envahissants !

Après de nombreux mois de montage du dossier et sa validation par la Commission Européenne, il y a un an déjà débutait le LIFE CROAA (*Control strategies Of Alien invasive Amphibians*). Cette première année a été marquée par la mise en place d'outils permettant d'assurer le suivi administratif et financier rigoureux du projet, indispensable dans le cadre des programmes LIFE. De nombreuses actions techniques ont également été mises en place. Des suivis des populations locales d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques ont été réalisés afin d'obtenir un état de référence avant le démarrage des actions de contrôle des populations invasives d'amphibiens prévues. Ces mêmes suivis seront de nouveau réalisés à la fin du programme, afin de pouvoir évaluer l'efficacité ces actions de contrôle et la résilience des écosystèmes.

Une mise à jour des connaissances sur la répartition des deux espèces ciblées, la Grenouille taureau ([Lithobates catesbeianus](#)) et le Xénope lisse ([Xenopus laevis](#)), est également au programme. En complément des techniques traditionnelles (écoutes nocturnes, observations visuelles directes), la recherche des espèces a été menée à l'aide de la détection de leurs traces ADN dans l'environnement (ADN environnemental).

Lire la suite de l'article [sur le site du GT IBMA](#) et sur [le nouveau site internet du programme LIFE CROAA](#)



La Grenouille taureau, une des cibles du LIFE CROAA © M. Berronneau

La FREDON France désignée comme centre national de référence sur la lutte contre l'ambroisie

L'arrêté ministériel du 2 juin 2017, visant à renforcer la lutte contre les ambrosies, désigne la FREDON France en tant qu'animatrice de l'Observatoire des ambrosies, qui constitue le centre national de référence sur ces espèces.

Dans le cadre des Plans nationaux santé environnement, la Direction générale de la santé finance cet observatoire, qui a pour missions principales : i) l'information du public sur les effets sur la santé et les mesures de prévention et de lutte, ii) la valorisation et la diffusion de connaissances scientifiques et la réalisation de travaux de recherche et leur application, iii) la coordination et la valorisation des actions de prévention, de lutte, d'information et de formation menées sur l'ensemble du territoire.

Pour mener à bien ces missions, la FREDON France s'appuie sur l'expertise des acteurs nationaux et locaux compétents dans les domaines concernés et participe aux actions menées à l'échelle internationale.

Consulter [l'arrêté SSAP1713455A du 2 juin 2017](#) et [le site internet de l'observatoire des ambrosies](#)



Ambrosia artemisiifolia

© G. Gallice

Actualités territoriales

Une synthèse des connaissances disponibles sur le Ragondin et ses impacts dans le département de la Somme

Un article sur le Ragondin ([Myocastor coypus](#)) publié par Raphaël Coulombel et Rémi François (Conservatoire Botanique National de Bailleul, antenne Picardie) dans le Bulletin de la Société Linnéenne Nord-Picardie rassemble de très nombreuses informations sur cette espèce, son évolution dans le département de la Somme, ses impacts sur les communautés vivantes dans les habitats qu'il colonise et les moyens de sa gestion.

Les auteurs ont compilé une importante bibliographie de plus de 80 références, leur permettant de présenter un panorama très complet de la situation actuelle de l'espèce dans le département. L'histoire de la colonisation montre que les premières observations de Ragondin dans le département datent de plus d'un siècle. Les auteurs précisent que l'espèce est restée "assez ponctuelle [...] des années 1950 aux années 1990" mais que depuis plusieurs années les données d'observations ou de captures se sont multipliées.

Lire la suite de l'article [sur le site du GT IBMA.](#)



Le Ragondin, en expansion dans la Somme

© T. Valren

Le compte rendu de la dernière réunion du dispositif de coordination de la gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) du bassin de la Vienne est disponible

Cette réunion, qui s'est tenue le 7 avril à Lathus (86), a permis dans un premier temps de faire le point sur les actions, interventions et inventaires réalisées en 2016 par les différents acteurs du bassin. Dans un second temps, une présentation de [l'Observatoire des PEE du Limousin](#) a été réalisée, suivie par une présentation de [l'Observatoire Régional des PEE des écosystèmes aquatiques](#) (ORENVA) Poitou-Charentes. La réunion s'est terminée par un point sur les actualités nationales et européennes concernant les PEE.

[Le compte-rendu est disponible ici.](#)

Etude préliminaire du régime alimentaire du Raton laveur (*Procyon lotor*) en Auvergne

Carnivore introduit en Europe depuis près d'un siècle, le Raton laveur est en forte expansion en Auvergne depuis une dizaine d'années. Il figure sur la liste des EEE préoccupantes pour l'Union promulguée le 13 juillet 2016 (règlement n° 1143/2014).

Compte tenu de ses capacités d'adaptation et malgré une campagne active de piégeage et de chasse, son éradication en Auvergne est désormais peu probable. Susceptible de concurrencer les carnivores autochtones, et représentant une source potentielle de prédation directe mais aussi de déprédation (dégâts) sur de nombreuses espèces, animales comme végétales, sauvages comme cultivées ou domestiques, son ré-



Piégeage de Raton laveur
© ADPAG

gime alimentaire en Auvergne demeure cependant inconnu.

En vue d'améliorer les connaissances sur ses impacts, le Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA) a réalisé de 2015 à 2017 une étude portant sur son régime alimentaire. Pour des raisons techniques et pratiques, la collecte des cadavres a abouti à un échantillon plus restreint qu'initialement espéré, ne permettant pas de préciser les caractéristiques de son régime alimentaire. L'analyse du contenu des tubes digestif a permis l'identification d'une trentaine de taxons dans les bols alimentaires, confirmant son opportunisme alimentaire.

Lire la suite de l'article [sur le site du GT IBMA.](#)

A surveiller de près

Premier signalement en Bretagne de l'amphipode *Grandidierella japonica*

Ce crustacé benthique a été découvert lors de prélèvements réalisés en 2015 sur la rivière Noyal, en bordure de la réserve naturelle des marais de Séné, dans le Golfe du Morbihan ([Droual et al., 2017](#)). 89 individus ont été prélevés, dont des femelles ovigères et des juvéniles, ce qui laisse à penser qu'une population viable était déjà établie. Originaire du Japon, cet amphipode s'est largement répandu sur les côtes de l'océan Pacifique, du Canada au Mexique, en Australie et à Hawaï. En Europe, l'espèce a d'abord été détectée au sud de l'Angleterre en 1997, puis en France, dans la baie de Marennes-Oléron en 2010 et dans le bassin d'Arcachon en 2012.

Lire la suite de l'article [sur le site du GT IBMA](#)

Premier signalement du Saumon rose dans une rivière française



Le premier Saumon rose observé en France
© FPPMA

Le 20 août dernier, un Saumon rose (*Oncorhynchus gorbuscha*) a été capturé par un pêcheur à la ligne sur la Canche, commune de Brimeux (62), à 22 km de l'estuaire. Le poisson, un mâle, mesure une quarantaine de centimètres. Relâché immédiatement après la capture, il a été identifié d'après photos. Il s'agit de la première capture documentée de cette espèce en France. Originaire du Pacifique et introduite massivement en Russie pour la pêche commerciale à partir des années 1950, elle se propage depuis en Europe. Ce signalement est le plus au Sud de l'Atlantique Est.

En savoir plus [sur le site du GT IBMA](#)

EEE et littérature

"Comme poussées par quelque force maléfique, les herbes vénéneuses avaient encore proliféré et d'étranges fleurs jaunes et rouges s'y épanouissaient, garnies d'épines énormes constituant à elles seules une armée meurtrière. Elles se pressaient autour des mares et les empoisonnaient. Cette nuit-là, nous conduisîmes nos bêtes près du ruisseau et les laissâmes s'abreuver à volonté tout en les surveillant attentivement, de gros bâtons à la main, pour les écarter des mauvaises herbes."

Taylor Caldwell. "Votre péché est le mien".

Traduction de France de Bardy, Presses de la Cité, 1956, page 48.

Edition originale "Your sins and mine", 1955

Agenda

Appel à contribution

L'Association Française de protection des plantes (AFPP) organise le Premier Congrès International de Protection des plantes / Invasions biologiques dans les Agroécosystèmes Méditerranéens du 16 au 20 juillet 2018 à Montpellier SupAgro.

Vous souhaitez proposer une communication ? Retrouvez [ici](#) l'appel à communication ainsi que les informations pratiques concernant le congrès. La date limite fixée pour la réception des propositions de communications est le 1er octobre 2017.

Toutes les informations sur www.ICPPMA.com

Retrouvez tous les évènements sur l'agenda du GT IBMA

Documentation

« Agir sur les plantes invasives en milieux aquatiques »

Dans le numéro n° 274 de la revue FLUVIAL (Juillet-Août 2017), figure un article signé par Jérôme Jullien, expert référent national en Surveillance biologique du territoire (SBT), de la Direction générale de l'alimentation du Ministère chargé de l'Agriculture. Intitulé "Agir sur les plantes invasives en milieux aquatiques", cet article fait un point sur cette problématique (impacts et moyens de gestion).

Lire la suite [sur le site du GT IBMA](#)

Baccharis halimifolia : une monographie disponible en français

Une synthèse des connaissances sur le Baccharis à feuilles d'arroche, parue en 2016 dans *Botany Letters*, est main-

tenant disponible en français. Traduit par le Collectif anti-Baccharis, cet article constitue un important résumé des données scientifiques sur cette espèce. Le document est [disponible ici](#).

Pour soumettre une synthèse sur une espèce ou être volontaire pour traduire de nouvelles monographies, contactez Guillaume Fried (ANSES) :

guillaume.fried@anses.fr

Plantes exotiques envahissantes dans les DOM

Les résultats de l'enquête réalisée par l'ANSES sur l'intérêt de la mise en place d'un réseau d'alerte sur les plantes exotiques envahissantes dans les DOM ont été publiés. Le rapport [est disponible ici](#).

Réalisation et conception : Doriane Blottière et Emmanuelle Sarat (UICN France).

Rédaction : Doriane Blottière (UICN France), Alain Dutartre (expert indépendant) et Emmanuelle Sarat (UICN France).

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Laurent Beaulaton (AFB), Guillaume Fried (ANSES), David Happe (DREAL Auvergne Rhône Alpes), Myriam Labadette (Société Herpetologique de France), Charles Lemarchand (Groupe Mammalogique d'Auvergne), Nicolas Poulet (AFB).

Nous contacter

Groupe de travail invasions biologiques en milieux aquatiques

www.gt-ibma.eu

Créé en 2009, le GT IBMA regroupe plus de 60 membres (gestionnaires, chercheurs, institutionnels) et constitue une plateforme de travail originale avec pour objectif principal de « venir en aide » aux gestionnaires en synthétisant et rendant accessible les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces.

La coordination et l'animation de ce groupe de travail sont assurées par l'Agence française pour la biodiversité et l'UICN France.

Pour soumettre une actualité, contactez :

Doriane Blottière et Emmanuelle Sarat au Comité français de l'UICN :
doriane.blottiere@uicn.fr
emmanuelle.sarat@uicn.fr

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

